

## RESEAU SANTE ET VULNERABILITES (Avant pays savoyard et territoires voisins)

Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2016 à Yenne

### Présents :

- Aliette Morel, RESA
- Anne Guth, infirmière CMP St Genix/Yenne
- Candice Damien Tissot Stagiaire assistante sociale
- Christel Boulard, stagiaire assistante sociale
- Cécile Peylin, secrétaire, DT de l'Avant Pays Savoyard, Conseil Départemental
- Colette Godineau - Assistante sociale CPAS Yenne, Conseil Départemental
- Danièle Marçais- Cadre de santé- CHS de la Savoie- Secteur d'Aix les Bains
- Dominique Perret, Assistante sociale à St Genix, Conseil Départemental
- François Riette- Cadre de santé- EMPP CHS de Savoie
- Isabelle Regout, infirmière, CMP de Yenne
- Janine Bazin, présidente de PARI Solidarité
- Jean Louis Durafour - Médecin Généraliste St Genix
- Jérôme Navet - Chargé de mission «santé-précarité» - RESPECTS 73
- Jocelyne Provent, élue, communauté de communes de Yenne
- Karine Briois, éducatrice spécialisée, Le Pélican
- Laurence Gille, infirmière EMGP / CHS
- Marie Laure Rullet – Référente de proximité, MRSS ;
- Marion Cury, psychologue, DT de l'Avant Pays Savoyard, Conseil Départemental.
- Marylène Garnier, infirmière CMP de Pont de Beauvoisin
- Muriel Angelier - référente PAPH - Conseil Départemental
- Sylvie Patouraux Chef de service territorial Cohésion sociale/Personnes Agées-Personnes Handicapées- Conseil Départemental
- Tine Renevier –Médecin Généraliste et administratrice AEL

### Excusés :

- Carole Favre – Educatrice spécialisée, ANPAA 73
- Catherine Lombard, adjointe au maire de St Genix sur Guiers
- Edith Gentil-Perret - Animatrice coordinatrice - PARISOLIDARITE
- Elodie Fort, Responsable du service social, Centre Hospitalier Pont de Beauvoisin
- Elsa Martinez, assistante sociale CARSAT
- Françoise Savarin - Référente cohésion sociale et assistante sociale Conseil Départemental
- Gaëlle Vinel, IREPS Savoie
- Isabelle Laurent - Accompagnatrice Santé Conseil Départemental
- Maud Perotti, chef de service territorial Enfance Jeunesse Famille, Conseil Départemental,
- Patricia Perraud, assistante sociale Conseil Départemental
- Vanessa Vieau Coordinatrice du Relais Famille des Deux Guiers

La réunion a comporté deux parties :

- *Un échange d'informations*
- *Un travail à partir d'une situation d'accompagnement vers les soins d'une personne en situation de précarité.*

## **1) Echanges d'informations**

### **Point sur la réorganisation des soins psychiatriques (CHS) :**

Danièle Marçais et François Riette évoquent les conséquences des baisses de budget attribuées au CHS de la Savoie et les conséquences pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

### **Point sur la lettre du CLIC « nouvelle formule » :**

Il y a encore des ajustements à faire concernant la diffusion. Cécile Peylin et Marie-Laure Rullet vont se revoir pour améliorer le listing de diffusion. Ne pas hésiter à communiquer à l'une ou l'autre les adresses de destinataires potentiels. Les élus semblent très intéressés par cette lettre. Le compte rendu de notre réseau est désormais accessible à partir de cette lettre. La prochaine lettre est prévue pour le 14 décembre.

### **Secret des usagers :**

RESPECTS 73 a organisé le 17 mai à Chambéry un colloque sur le secret des usagers. Les actes de ce colloque viennent d'être publiés. Ils sont téléchargeables [à partir de ce lien](#).

Ayant participé à ce colloque, Janine Bazin, présidente de l'association PARI Solidarité a sollicité les organisateurs du colloque pour organiser une sensibilisation à ce thème pour les salariés et bénévoles de son association. Cette sensibilisation aura lieu le 30 novembre après-midi.

### **Art thérapie à St Genix**

Faisant suite à une demande de lieu d'expression des usagers, l'équipe PAPH du Département s'est associée à l'association Pari solidarité (Espace de vie sociale) pour monter un projet d'atelier d'art thérapie à St Genix sur Guiers (locaux de la Délégation Territoriale, 50 B rue du Stade).

L'idée a vite rencontrée un fort enthousiasme et semble pouvoir rentrer dans le cadre de l'appel à projet de la conférence des financeurs, qui permettra un accès gratuit à l'activité.

Le public ciblé est constitué plus spécifiquement de personnes de plus de 60 ans, en « Gir 5,6... » (mais pas uniquement) présentant des problématiques diverses de santé, d'isolement, de rupture ou de deuil. L'atelier se déroulera sur plusieurs séances (environ 8) de 2h30. L'art thérapeute utilise divers bases : peinture, danse, sophrologie...pour permettre l'expression dans un cadre sécurisant et respectueux des personnes.

Deux séances découvertes sont prévues en novembre et affichent d'ors et déjà complets. Toutefois, si des personnes sont pressenties, il reste possible de s'inscrire auprès des services du département à la Délégation Territoriale (cf Cécile Peylin 04 76 31 60 42), une liste d'attente est constituée et nous recontacterons les personnes en fonction des déflections éventuelles.

### **Point sur la filière gérontologique de Chambéry**

Sylvie Patouraux est co-animatrice de la filière de proximité : Chambéry/Combe/ Guiers. Dans ce cadre, un groupe de travail est actif depuis plusieurs mois sur le thème des sorties d'hospitalisation (en relation avec les Centres Hospitalier de Chambéry Métropole).

Le groupe rassemble divers professionnels qui ont axé leur travail sur 2 points :

- des fiches de présentation des services extérieurs (SAD, SSIAD, EHPAD, Résidence Autonomie) pour établir de façon concise la raison d'être de la structure mais aussi et surtout ses contraintes, limites et besoins dans le cadre d'un retour après hospitalisation. Ces fiches seraient destinées aux services hospitaliers.
- le repérage de services extérieurs prêt à accueillir et à présenter leur travail et ses contraintes au personnel hospitalier (ou entre services) et ce, dans l'idée de constituer ou conforter des liens et une interconnaissance avec au final l'objectif de fluidifier le parcours de soins des patients.

La plupart des services de soins et service d'aide à domicile partenaires du secteur ont donné leur accord pour ouvrir leur structure dans cet objectif.

### **Point sur la filière gérontologique Nord Isère**

Cette filière propose de nouveaux outils aux professionnels concernés par son territoire (communes iséroises + 6 communes savoyardes : St Genix sur Guiers, Pont de Beauvoisin, Domessin, Belmont Tramonet, Avressieux et Vérel de Montbel)

« La méthode MAIA, financée par l'Agence Régionale de Santé et portée par le Département de l'Isère, vise à développer des outils communs et partagés par tous pour la mise en place du guichet intégré. *« Un guichet intégré est constitué d'un ensemble coordonné de lieux d'information, d'analyse, d'orientation et de suivi des situations du territoire. Il facilite le parcours des personnes en perte d'autonomie fonctionnelle, et de leurs aidants, en évitant les réponses fragmentées... »*

Dans ce contexte, un **Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation (FAMO)** a été créé par les acteurs de terrain, afin de simplifier le parcours de santé de la personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de faciliter le partage d'informations (document unique et multidimensionnel).

Afin de permettre l'orientation la plus adaptée en fonction des besoins repérés lors de l'analyse multidimensionnelle, ce formulaire s'accompagne d'un **annuaire et référentiel interventions des acteurs de la filière gérontologique-MAIA du Nord Isère** commun à l'ensemble des acteurs et construits ensemble.

Ces outils ont pour objectif général de faciliter l'orientation vers les services adaptés et in fine, vers les équipes d'évaluation et/ou acteurs de la coordination et de l'intégration des situations complexes. » Ils seront prochainement présentés aux différents professionnels.

### **Formation sur la dénutrition des personnes âgées**

La délégation savoyarde de l'IREPS propose de mettre en place une formation sur le thème du repérage de la dénutrition des personnes âgées. Cette formation s'adressera en priorité aux aides à domicile et aides-soignantes et sera menée en partenariat avec le Conseil Départemental de la Savoie. Le projet est en cours d'organisation sur l'Avant Pays avec une grande souplesse afin qu'il soit adapté au territoire : si les professions libérales ou des bénévoles (RESA) sont intéressés, une ouverture est tout à fait possible.

Réunion de travail pour le montage du projet : le lundi 16 janvier à 13h30 à la délégation territoriale de St Genix, 50 B rue du stade. S'inscrire auprès de Cécile Peylin au 04 76 31 60 42

## **Rencontres dans le cadre de la coopération entre la Savoie et la commune de Bignona (Sénégal) :**

Une délégation de 3 sénégalais (...) était présente dans l'Avant pays savoyard : le mardi 8 novembre et le mercredi 16 après midi dans le cadre des suites des échanges de coopération entre le Département savoyard et la ville de Bignona au Sénégal.

L'historique de ce partenariat est accessible à [partir de ce lien](#).

Le mardi 8 a été l'occasion de présenter l'Espace Pluriel d'Isactys, puis les Jardins partagés installés dans l'EHPAD de La Quiétude à Pont de Beauvoisin.

Ces 2 visites et la rencontre/débat avec des professionnels du département qui s'en est suivie le 16 avaient pour thématique : Solidarité familiale et citoyenne/Solidarité institutionnelle : les limites, le droit, les pratiques, la culture....ce qui existe et ce qui doit être reconstruit....Les échanges sur ce thème ont été très riches et les exposés sur la réalité de nos pratiques dans chaque pays ont permis une prise de recul et une mise en perspective conséquente. La conclusion s'est effectuée sur l'importance du lien et de l'éducation comme socle de la cohésion sociale sur les 2 continents.

### **Actions « Bien vieillir » Collectif des caisses de retraite**

La Direction Territoriale de l'Avant Pays du Conseil Départemental a été sollicitée pour aider à la mise en place de deux actions :

- Une action sur la conduite des seniors avec la MSA
- Une action sur la prévention des chutes avec « [Siel Bleu](#) »

Ces actions font l'objet d'un financement de la conférence des financeurs<sup>1</sup>.

Les organisateurs (Siel Bleu et la Msa) cherchent des « porteurs » intéressés par la démarche et par le thème et capable de mobiliser un groupe pour participer aux ateliers. Merci de vous faire connaître auprès de nos services : Délégation Territoriale Sylvie Patouraux au 04 76 31 60 42

### **Ateliers de prévention de l'obésité à la maison de Santé de st Genix :**

Ces ateliers (5) se dérouleront de janvier à mai pour des enfants de 8 à 12 ans, avec l'IREPS. Ces ateliers sont gratuits, les professionnels de santé sont impliqués.

## **2) Travail à partir d'une situation :**

*Rappel : ce travail à partir d'une situation a pour objectif d'éclairer les complémentarités interprofessionnelles, de mettre en évidence les ressources possibles sur le territoire. Le fait de travailler à partir d'une situation réelle permet d'être précis, d'aller relativement loin dans l'analyse. En partant de la situation concrète, nous orientons notre réflexion sur une problématique particulière (en lien avec cette situation) ; on ne parle plus directement de la personne mais de la problématique amenée par la personne. Cela est travaillé au regard des compétences et des complémentarités de chacun.*

---

<sup>1</sup> Voir définition à la fin de ce compte rendu

La situation proposée par Colette Godineau (assistante sociale au Conseil Départemental) a permis aux participants à la réunion d'aborder plusieurs thèmes :

- La solitude du patient qui entraîne en miroir de celle du professionnel
- Les liens entre les professionnels : ceux existants, ceux à créer.
- Les difficultés rencontrées parfois par les travailleurs sociaux pour interpeller les professionnels soignants,
- La notion de « personne de confiance », dans la loi<sup>2</sup>, dans nos pratiques professionnelles,
- La personne référente, celle qui coordonne les soins,
- L'impuissance des professionnels face à certaines situations,
- Les « temps différents » de chacun selon sa place (la personne, chaque intervenant, les institutions...)

A l'époque de l'accompagnement de cette personne, le dispositif « d'appui à la coordination » porté par la Maison des Réseaux de Santé de Savoie n'existait pas encore. Ce dispositif est une réponse aux difficultés rencontrées par les professionnels dans la prise en charge de situations complexes. Pour en savoir plus sur ce dispositif, [voir ce lien](#).

A l'issue de nos échanges, les participants disent apprécier ces échanges à partir d'une situation, complémentaires aux partages d'informations et à la réflexion globale.

---

### **Dates et lieux des prochaines réunions du réseau santé et vulnérabilité :**

- Vendredi 20 janvier aux Echelles
- Vendredi 17 mars à Novalaise
- Vendredi 9 juin à Pont de Beauvoisin

### **Annexes au compte-rendu :**

**Qu'est-ce que la « Conférence des financeurs » ?**

**Qu'est-ce qu'une Plateforme Territoriale d'Appui ?**

**Qu'est-ce qu'une "personne de confiance" ?**

---

### **Qu'est-ce que la « Conférence des financeurs » ? (extrait d'un texte de la CNSA)**

La conférence des financeurs est l'un des dispositifs importants institués par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015: *« Dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. Les financements alloués interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires. Le diagnostic est établi à partir des besoins recensés, notamment, par le schéma départemental relatif aux personnes en perte d'autonomie mentionné à l'article L.312-5 du code de l'action sociale et des familles et par le projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-2 du code de la santé publique. »*

Pour en savoir plus, téléchargez le guide [à partir de ce lien](#).

---

<sup>2</sup> Voir définition à la fin de ce compte rendu

## Qu'est-ce qu'une Plateforme Territoriale d'Appui ? (extrait d'une présentation de l'ARS)

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) est un dispositif à destination des professionnels de santé permettant de les accompagner lorsqu'ils se trouvent en difficulté dans la gestion d'une situation complexe.

Composée de professionnels du médical et du médico-social reconnus sur le territoire, l'équipe de la PTA intervient sur des situations complexes, quels que soient l'âge et les pathologies de l'utilisateur. Elle vient coordonner l'action des dispositifs existants pour l'élaboration et le suivi du parcours de santé des usagers. Ce dispositif, propre à chaque territoire, est organisé par l'ensemble des acteurs locaux : professionnels libéraux, acteurs du domicile, réseaux, MAIA, établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, représentants des usagers, collectivités locales... Il constitue une porte d'entrée naturelle pour coordonner la prise en charge des situations complexes sur le territoire.

L'efficacité des dispositifs de coordination existants sera ainsi améliorée avec une meilleure lisibilité et une meilleure cohérence des interventions pour les usagers et les médecins traitants sur les rôles de chacun des intervenants.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche plus large d'évolution de notre système de santé, destinée à promouvoir une organisation territoriale de santé, centrée sur la notion de parcours. La future loi de santé s'attachera à mettre en avant ce décloisonnement entre sanitaire, médico-social et social, au bénéfice de l'utilisateur et de son parcours.

Deux Plateformes Territoriales d'Appui sont mises en place sur le territoire du projet Pascaline:

- sur le Nord-Isère autour de Bourgoin-Jallieu
- sur l'est lyonnais (Lyon 3<sup>ème</sup>, Bron, Saint-Priest, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure).

Des systèmes d'information innovants et des outils numériques sont mis en œuvre pour soutenir ces nouvelles organisations. Ils répondent à une attente forte des acteurs de santé de faciliter l'échange et le partage d'informations. *Plus d'informations sur la page « [services régionaux e-santé](#) ».*

## Qu'est-ce qu'une "personne de confiance" ?

Extrait du site « Service Public.fr » Vérifié le 10 février 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- [Partager Santé : qu'est-ce qu'une "personne de confiance" ? sur Facebook](#)
- [Partager Santé : qu'est-ce qu'une "personne de confiance" ? sur Twitter](#)

La *personne de confiance* peut :

- vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux,
- et être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure d'être vous-même consulté.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le médecin ou l'équipe médicale consulte en priorité la *personne de confiance*.

Son avis guide le médecin pour prendre ses décisions. Elle doit donc connaître vos volontés et les exprimer lorsqu'elle est appelée à le faire.

Les [directives anticipées](#) peuvent également lui être confiées.

**Attention** : la *personne de confiance* ne doit pas être confondue avec la *personne à prévenir* qui est alertée par téléphone en cas d'aggravation de votre état de santé.

Tout personne de l'entourage (parent, proche, médecin traitant) en qui vous avez confiance et qui accepte de jouer ce rôle peut être désignée *personne de confiance*.  
Vous pouvez désigner une *personne de confiance* à tout moment.

Celle-ci est généralement désignée dans le cadre d'une hospitalisation ou en [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Ehpad\)](#).

Cette désignation se fait par écrit, lors de votre admission ou au cours de votre hospitalisation, sur les formulaires qui vous seront donnés à cet effet. À défaut, cette désignation peut s'effectuer sur [papier libre](#).

La désignation peut être annulée ou modifiée à tout moment.

Votre médecin traitant doit :

- s'assurer que vous êtes informé de la possibilité de désigner une *personne de confiance*,
- ou alors vous inviter à le faire.

**À noter :**

la personne désignée comme *personne de confiance* peut également être celle qui est désignée comme *personne à prévenir* en cas de nécessité.